

Mariée en uniques noces avec Monsieur FEUILLET, sans contrat, à la mairie de MARCHAUX, le vingt trois avril mil neuf cent soixante, sans avoir apporté, depuis lors, de modification à leur régime matrimonial.

ENSEMBLE D'AUTRE PART

Lesquels, préalablement aux conventions de servitude objets des présentes, ont exposé ce qui suit:

E X P O S E

I.- Monsieur et Madame VIONNET sont propriétaires de l'immeuble non bâti ci-dessous désigné:

COMMUNE DE MARCHAUX

ZB, 10, "Au Chauchot", pour six hectares vingt huit ares, ci . . . . . 6 ha 28 a 00

Dépendant de leur communauté pour leur avoir été attribué aux termes des opérations de remembrement effectuées sur le territoire de la commune de Marchaux, dont le procès-verbal, devenu définitif, a été déposé en mairie, puis publié au bureau des hypothèques de Besançon, le onze février mil neuf cent soixante neuf, volume II3, n° 221.

II.- De leur coté, Mesdames CLERC et FEUILLET sont propriétaires en indivision de l'immeuble ci-dessous désigné:

COMMUNE DE MARCHAUX

ZB, "Au Chauchot":

- n° 61, pour trente deux ares quatre vingt centiares, ci . . . . . 32 a 80
- n° 62, pour vingt quatre ares dix centiares ci . . . . . 24 a 10

Ensemble pour cinquante six ares quatre vingt dix centiares, ci . . . . . 56 a 90

Leur appartenant en indivision et chacune dans la proportion de moitié, savoir:

1° Le numéro 61, partie pour l'avoir recueillie dans la succession de Madame Joséphine Maria Lucie GELY, en son vivant sans profession, demeurant à Marchaux où elle est décédée "intestat", le dix huit janvier mil neuf cent soixante treize, veuve non remariée de Monsieur François Joseph GINDRE, et dont elles étaient seules héritières chacune pour moitié, ainsi qu'il a été constaté en un acte de notoriété dressé par Me FUMEY, notaire soussigné, le vingt huit mai mil neuf cent soixante treize.

La dévolution des biens immobiliers dépendant de cette succession a été établie en une attestation notariée dressée par le notaire soussigné, le vingt huit mai mil neuf cent soixante treize, publiée au bureau des hypothèques de Besançon, le vingt juin même année, volume 469, n° 2.

*M. c. c. O F D. /*